

L'INFO 1208

SCFP

Syndicat canadien de
la fonction publique

Syndicat des ouvriers, ouvrières de la
commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Avril 2000, Numéro 3

Accident de travail

Afin d'éviter des contestations lors d'accidents de travail, nous allons vulgariser les définitions d'un accident du travail.

«Un événement imprévu et soudain attribuable à toutes causes, survenant à une personne par le fait ou à l'occasion de son travail, et qui entraîne pour elle une lésion professionnelle».

Définition:

«Une blessure ou une maladie qui survient **par le fait** ou **à l'occasion** d'un accident du travail ou une maladie professionnelle, y compris la récurrence, la rechute ou l'aggravation».

«**PAR LE FAIT**» veut dire : causé directement par le travail

Exemple: Une jambe cassée à la suite d'une chute d'un escabeau.

«**À L'OCCASION** » veut dire: en tout temps et en tout lieu, lorsque le travailleur exécute un ordre de l'employeur.

Exemples: En se rendant à une école, suite à un appel pour une réparation d'urgence.

Sur le terrain de la commission scolaire, avant ou après votre quart de travail.

(suite à la page 3)



Dans ce numéro :

Accident de travail	1
Griefs	1
Événement en avril 2000	2
conditions dangereuses	2
Accident de travail (suite)	3
Offre spéciale	3
Nominations	4
Le club social les trois secteurs	4

GRIEFS

Le 14 février dernier était entendu l'arbitrage pour le grief des surcroûts de travail. Nous avons reçu cette semaine la décision de l'arbitre qui nous a donné gain de cause pour ce dossier.

L'arbitrage pour les 4 jours supplémentaires se poursuit à la fin mai 2000.

L'INFO 1208

L'info 1208 est publié par le syndicat des ouvriers, ouvrières de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

SCFP local 1208

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Mars, Avril 2000

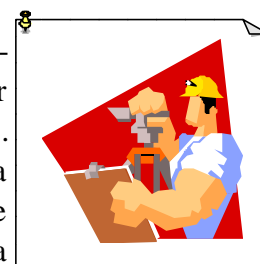
Calendrier des événements

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

- 28 mars: rencontre du comité paritaire en santé sécurité
- 10 avril: réunion du bureau de direction du CPSS
- 21 avril: vendredi saint: congé
- 23 avril: joyeuses Pâques
- 24 avril: lundi de Pâques: congé
- Au cour du mois d'avril la commission scolaire va envoyer les formulaires pour le choix de vos vacances.

SANTÉ SÉCURITÉ

Dans le dernier numéro nous avons énuméré tous les relevés de conditions dangereuses constatées et signifiées à l'employeur. Il est temps pour l'employeur de corriger dans les plus brefs délais les dangers où sont exposés ses employés. La loi oblige l'employeur d'offrir un lieu de travail exempt de danger pour la santé et la sécurité. Et nous avons la ferme intention de faire appliquer notre droit pour environnement sécuritaire. La collaboration de tous et chacun sera déterminante dans nos revendications.



Normand Poirier

Accident de travail (suite)

Pour avoir droit aux indemnités, il doit y avoir une relation de cause à effet.

Les qualificatifs «imprévu» et «soudain» permettent d'éliminer l'acte volontaire et intentionnel de l'accidenté; en d'autres mots, la préméditation (article 27, LATMP).

Ce qu'il faut éviter, c'est d'appliquer ces qualificatifs au fait accidentel lui-même car si, de façon générale, les faits accidentels sont imprévus et soudains, tous les gestes posés dans l'exécution d'un travail (même les gestes répétitifs) lorsqu'ils entraînent des lésions, peuvent constituer un «accident du travail»

Exemple: l'effort soutenu et inhabituel au travail d'où il résulte une lésion peut être la cause d'un accident du travail.

Donc, pour déclarer un fait accidentel, il faut trois conditions:

1. Faire le lien avec le travail (soit par le fait ou à l'occasion).
2. Déclarer un fait accidentel (événement imprévu et soudain).
3. Décrire la lésion professionnelle (qui entraîne une lésion professionnelle).



Offre spéciale

Le club social a reçu des chandails avec le logo du club.

Couleurs : **Blanc: grandeur: L-XL**
 Bleu: grandeur: M-L-XL-2XL

Prix:

T-shirt:

? Blanc ? 13.00\$
? Bleu ? 15.00\$
? (polo) ? commande spéciale 27.00\$)

Pour commander vos chandails, remplissez le bon de commande et l'envoyer à:

Daniel St-Pierre

Atelier Nord # 613

Faire le chèque au nom du club social les trois secteurs.

Bon de commande

Nom: _____ Lieu de travail: _____

T-shirt

Quantité: _____

Couleur: _____ Grandeur: _____

Polo

Quantité: _____

Couleur: _____ Grandeur: _____

Syndicat des ouvriers, ouvrières de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Président
Vice-président
V-P atelier
V-P entretien

Claude Bélanger
Pierre Léger
Normand Poirier
Pierre Degray

Agent de grief
Trésorier
Directeur
Secrétaire-archiviste

Luc Charbonneau
Roger Chartrand
Georges Morasse
Richard Delisle



Syndicat des ouvriers, ouvrières
 de la commission scolaire
 Marguerite-Bourgeoys

Pour rejoindre la rédaction:

Richard Delisle
 Cavalier-de-LaSalle
 9199 Centrale # 138

Téléphone: 362-1125
 Télécopieur: 362-0728
 Messagerie: 859-6854
 Courriel: richard_delisle@hotmail.com



● L'INFO 1208

Nominations des mois de février et mars 2000:

<i>Raymond Berthiaume</i>	<i>Concierge nuit Marguerite-Bourgeoys</i>
<i>Jean-Pierre Bérubé</i>	<i>Concierge nuit N.D.Rapide et M.B</i>
<i>Michel Charbonneau</i>	<i>concierge nuit Guy-Drummond</i>
<i>Michel Hébert</i>	<i>concierge jour Philippe-Morin</i>
<i>Gérard Gagnon</i>	<i>OE2 nuit Cavalier-de-LaSalle</i>
<i>Larry Skalmerud</i>	<i>concierge jour Beaconsfield</i>
<i>Raymond Brisebois</i>	<i>concierge nuit É.Nell. et St.Georges</i>
<i>Serge Beaulieu</i>	<i>concierge jour Marguerite-Bourgeoys</i>
<i>François Lalande</i>	<i>concierge jour CIASL</i>

Club social "les trois secteurs" (soutien manuel)



Activité de la cabane à sucre le 25 mars 2000.

Le comité de votre club social veut remercier tous les participants qui sont venus festoyer à la cabane à sucre chez *Hélène et Phillippe Laporte* qui est située dans le secteur des basses Laurentides. Le retour du printemps... à l'intérieur d'une petite cabane rustique d'une cinquantaine d'années et au son d'une musique folklorique, animé par le propriétaire accompagné d'un de ses garçons.

Nous remercions le président de notre accréditation syndicale M. *Claude Bélanger* ainsi que son épouse pour leur participation.

Lors de cette activité, il y a eu un tirage de moitié-moitié, qui au total a rapporté la somme de 82.00\$. La moitié a été gagnée par Mlle *Laure Desrosiers* (41.00)\$ et l'autre moitié a été donnée aux employés bienveillants qui ont assuré le service brs de ce festin. Comme 2e prix, une bouteille de vin a été gagnée par M. *Claude Bélanger* et M. *Gordon Thériault* s'est vu remettre une bouteille géante de bière.

À cette sortie, il y avait 32 personnes présentes.

Merci et à l'année prochaine!

Votre comité

Paula Deyoung	Normand Poirier	Daniel St-Pierre
---------------	-----------------	------------------

039	613	613
-----	-----	-----

Si vous avez des commentaires vous pouvez les adresser à un des membres du comité.

